

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JUIN 2016

Le 14 juin deux mille seize, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

**Etaient présents :** Gilles VERRECCHIA, Pascal CHAIGNEAU, Emmanuel SAGOT, Serge LASCAR, Patricia LE COZ, Jacqueline DUSSEAUX, Peggy DREVET, Jean-Marie LOUBET, Catherine SBALCHIERO

**Absents excusés :** Claude DELHAYE donne pouvoir à Jacqueline DUSSEAUX, Léna WAQUEZ donne pouvoir à Emmanuel SAGOT, Monique KLEIMANN

**Absents :** Claire FIALETOUX, Marcel PICAZO

**Secrétaire de séance :** Peggy DREVET

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2016 est lu et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en supprimant la première délibération car il a rencontré le trésorier ce jour et il s'avère que nous n'avons pas encore les éléments chiffrés concernant la caisse des écoles.

Il propose de la remplacer par la délibération portant sur la convention de répartition des charges de fonctionnement et de salaires des écoles de Villeconin et Souzy la Briche et notamment la modification de l'article 6 et 7 de la convention comme demandée par la Trésorerie.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

<p style="text-align:center"><b>CONVENTION DE REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DE SALAIRES DES ECOLES DE VILLECONIN ET SOUZY LA BRICHE</b></p>
---

Cette délibération annule et remplace la délibération n°02-2016 prise le 8 mars 2016.

Vu la délibération n°08/2015 du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de la Vallée de la Renarde en date du 20 novembre 2015 portant sur la dissolution dudit syndicat et de la Caisse des Ecoles au 1<sup>er</sup> janvier 2016, par consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

Considérant que les communes de Villeconin et Souzy la Briche ont décidé de maintenir le regroupement pédagogique de leurs deux écoles,

Considérant qu'il y a lieu de répartir les charges de fonctionnement et de salaires afférant aux 2 écoles et ce, au prorata du nombre d'élèves,

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement et de salaires des écoles publiques accueillant les enfants des communes de Villeconin et Souzy la Briche, telle que définie en annexe de la présente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

Accepte la proposition de convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement et de salaires des écoles publiques accueillant les enfants des communes de Villeconin et Souzy la Briche.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**CONVENTION RELATIVE  
AUX MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude sur la ressource en eau de la commune est nécessaire pour pouvoir envisager une solution adaptée aux besoins de la commune. Il propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une assistance technique dans la gestion et la préservation des ressources en eau et d'approuver le projet de convention présenté ainsi que le barème de rémunération en vigueur soit 0,20€/an/habitant par thème.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DELIBERE ET, A L'UNANIMITE**

**SOLLICITE** une assistance technique départementale dans le domaine de la gestion et la préservation de la ressource en eau

**APPROUVE** le projet de convention présenté et le barème de rémunération en vigueur, c'est-à-dire 0,20€/an/habitant par thème

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**PROTOCOLE DE PARTICIPATION CITOYENNE**

Monsieur le Maire explique qu'afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance, la gendarmerie nationale a mis en place un dispositif visant à

- rassurer la population,
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation,
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité

En empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage structuré autour d'habitants-relais.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le protocole de participation citoyenne joint sur la commune de Villeconin.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DELIBERE ET, A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le protocole de participation citoyenne sur la commune de Villeconin,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE-RAPPORT  
SUR L'EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES POUR L'ANNEE 2016**

Vu la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges réunie le 11 avril 2016, afin de valider le rapport établi suite à la révision des charges transférées pour chacune des communes de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Vu la modification du périmètre de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde avec l'entrée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des communes de Boissy-sous-St-Yon, Lardy et Saint-Yon,

Vu le transfert de la compétence culture,

Considérant qu'il convient de saisir le Conseil Municipal, afin qu'une majorité de communes adhérentes à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde approuvent ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges pour 2016 en ce qui concerne la commune de Villeconin.

- **Questions diverses** -

Monsieur LASCAR demande à Monsieur le Maire s'il est possible de recevoir les projets de délibération accompagnés des éléments s'y rapportant en même temps que la convocation afin de pouvoir étudier ceux-ci avant le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire accepte la demande et propose d'y travailler avec le secrétariat.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,  
Jean-Marc FOUCHER,

